



Commune de Goupillières

Compte-rendu du conseil municipal du 14 janvier 2021

Date de convocation : 18 décembre 2020

Date d'affichage : 18 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Quorum : 8

Absents : 0

Vote : 15

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mme FRANÇOIS Régine.

Etaient présents :

Mme FRANÇOIS Régine, M. JEAN Stéphane, Mme MELEARD Muriel, Mr ALBERT Bruno, Mme BAUDRY Mireille, M. LOISEL Olivier, M. MOKRY Germain, M. BOIVIN James, M. COGNET Pierre Emmanuel, M. DESLANDES Pierre, Mme MEIER Sophie, Mme AMIOT-KLAJNY Coralie, Mme BELLO Céline, Mme CORDIER Marie-Hélène, Mme DELAINE Patricia.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Aucun.

Mme MARINO Anne est élue secrétaire.

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Présentation du plan de financement du nouveau Contrat Rural 2021-2023.
- Divers.

Conseil Municipal du 14 janvier 2021

Vote du nouveau contrat rural et du plan de financement associé, accepté à l'unanimité :

- Enfouissement du réseau.
Sont concernées les rues Vallée Penaut, rue Duchesne-Bazonnais et Chemin de la Croisette. Ses travaux font suite aux opérations d'enfouissement des lignes à haute tension et au changement de 2 transformateurs décidés et financés par ENEDIS. Nous avons dans le montage financier une subvention du SEY et d'Orange pour enfouir également la basse tension, les lignes orange et l'éclairage public. Le reste à charge étant financé à 30% par le département et 40% par la région. Coût du projet 574 K€.
- Aménagements extérieurs.
Création d'un parc de jeux pour enfants de 2 à 8 ans en remplacement de l'existant devenu vétuste et dangereux, à côté du terrain de sport et du tennis. Subventionné à 70%. Coût 59 K€.
- Réhabilitation des locaux Municipaux.
Travaux d'isolation de la mairie, de remise aux normes électriques (école et mairie) et réhabilitation d'un local annexe à la mairie. Subventionné à 70%. Coût 39 K€.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord.

Monsieur James Boivin, conseiller municipal, nous a fait part de sa démission à compter du 12 février 2021, pour des raisons familiales qui le contraignent à changer de région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 et ont signé les membres présents.